

Publié dans Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique) 9, 83-103, 1985  
qui doit être utilisée pour toute référence à ce travail

## POLYPHONIE, SYNTAXE ET DÉLIMITATION DES ÉNONCÉS

Les termes de polyphonie et d'énoncé sont utilisés par Bakhtine dans des acceptions diverses, tantôt très générales, tantôt en relation étroite avec certaines constructions syntaxiques. Bakhtine a manifestement cherché à articuler la théorie de l'énonciation et la syntaxe, et c'est dans ses études sur le discours indirect qu'on trouve les caractérisations les plus précises de la polyphonie et de l'énoncé.

### 1. La polyphonie dans l'énoncé

Parmi les énoncés polyphoniques, le discours rapporté ou "hybride" constitue un exemple privilégié à la fois pour la théorie de l'énonciation et pour la théorie syntaxique : "un fait 'nodal' de cet ordre, hautement productif, se présente à nous, celui du discours d'autrui : nous entendons par là les schémas linguistiques (discours direct, discours indirect, discours indirect libre), les modifications de ces schémas et les variantes de ces modifications que nous rencontrons dans la langue, servant à la transmission des énonciations d'autrui et à l'intégration de ces énonciations, en tant qu'émanant d'autrui, dans un contexte monologué cohérent" (Bakhtine 1977, 159-160). Mais l'importance attribuée au discours rapporté n'implique certainement pas qu'il n'y a pas d'autres marques syntaxiques de polyphonie.

L'énoncé lui-même est défini de différentes façons. Il peut s'agir de la plus grande unité monologique (c'est-à-dire d'une intervention au sens de Roulet et al. 1985) : "Les limites de chaque énoncé concret en tant qu'unité de la communication verbale sont déterminées par le changement des sujets du discours, c'est-à-dire des locuteurs" (Todorov 1981, 84). Mais il peut

aussi s'agir de "parties un tant soit peu autonomes de l'énonciation-monologue", c'est-à-dire, semble-t-il, d'actes de langage : "En fait, ce n'est pas seulement l'énonciation complète, mais l'ensemble des parties un tant soit peu autonomes de l'énonciation-monologue, qui échappent à toute détermination linguistique. Il en est ainsi des paragraphes, qu'on peut séparer les uns des autres par des alinéas. La composition syntaxique de ces paragraphes est extrêmement variée. Leur contenu va d'un mot unique à un grand nombre de propositions complexes" (Bakhtine 1977, 157).

Mot unique ou ensemble de propositions complexes, l'énoncé n'est en tout cas pas une unité de même nature que la phrase : "L'énoncé (en tant qu'unité verbale) ne peut être admis comme une entité du niveau ou de l'étage dernier et supérieur de la même structure linguistique (au-dessus de la syntaxe), car il entre dans un univers de relations entièrement autres (dialogiques), qui sont incompatibles avec les relations linguistiques des autres niveaux. (Sur un certain plan, seule est possible la confrontation de l'énoncé entier avec le mot.) L'énoncé entier est une entité, non plus de la langue (ni du "flux verbal", ni de la "chaîne verbale"), mais de la communication verbale" (Todorov 1981, 78-79). Bakhtine rejoint ici Benveniste (1966, 129-131), pour qui la phrase et le discours sont des univers différents : le discours est fait de phrases, mais les principes d'organisation internes aux signes complexes que sont les phrases ne sont pas de même nature que les principes qui régissent leur emploi. Si les énoncés ne peuvent être comparés qu'aux mots, c'est que, comme eux, ils représentent tantôt un type (un lexème dans un dictionnaire), tantôt une occurrence (dans le discours).

A première vue, le seul critère que propose Bakhtine pour délimiter l'énoncé est celui du monologisme ("les limites de

chaque énoncé [...] sont déterminées par le changement des sujets du discours"). Le discours indirect impose évidemment un correctif : ces énoncés ne sont monologiques que si l'on entend par "sujet du discours" l'énonciateur principal, en réservant l'éventualité qu'il y ait des énonciateurs subordonnés. Si Bakhtine a étudié en détail la forme syntaxique de ces énoncés "bivocaux", il ne semble pas avoir analysé les propriétés syntaxiques d'autres énoncés bivocaux, polyphoniques au sens étroit. C'est pourquoi probablement il n'a pas établi de distinction systématique entre l'énonciateur principal de l'intervention et les énonciateurs qui peuvent lui être subordonnés : un énoncé polyphonique est constitué de voix superposées, mais, semble-t-il, non hiérarchisées. C'est aussi pour cette raison que Bakhtine n'utilise le terme d'acte de parole que pour les actes monologiques et monophoniques isolés et non pour les unités pourvues d'un énonciateur enchâssées dans des énoncés plus vastes. Si Bakhtine donne une caractérisation des discours dialogiques et monologiques, il ne donne de description syntaxique que d'un seul type d'énoncé polyphonique, le discours rapporté.

On retrouve la même approche dans les études sur le style indirect et le style indirect libre d'A. Banfield (1982), qui propose d'introduire dans la grammaire générative une unité de rang supérieur à la phrase, l'expression (E), caractérisée par l'unicité du sujet de conscience, c'est-à-dire en fait par l'unicité de l'énonciateur principal. C'est en ce sens que le modèle d'A. Banfield peut être qualifié de monologique, non qu'il exclue la polyphonie, mais parce qu'il ne traite que de l'énonciateur principal.

J'aimerais montrer dans la suite de cette étude que la polyphonie est marquée syntaxiquement non seulement dans le discours rapporté, mais dans tous les cas où une partie de l'énoncé

doit être attribuée à un autre énonciateur que l'énonciateur principal, ou du moins qu'il y a des marques syntaxiques potentielles de polyphonie, en ce sens que des voix subordonnées ne peuvent apparaître que dans certains contextes syntaxiques. La description proposée s'inspire de la polyphonie bakhtinienne et est compatible avec le cadre théorique d'A. Banfield, mais les phénomènes décrits n'ont pas le caractère d'évidence que peut avoir le discours rapporté, car la présence d'un énonciateur subordonné peut n'être marquée que potentiellement.

## 2. Énoncés et structures syntaxiques

Le critère du monologisme proposé par Bakhtine permet de délimiter assez facilement les unités discursives les plus grandes, les interventions. Mais une intervention peut être composée de plusieurs actes, dont le découpage présente de sérieuses difficultés. Des exemples bien connus montrent qu'on ne peut pas en général identifier un acte à une proposition grammaticale :

(1) comporte deux actes et deux propositions, (2) représente un seul acte mais deux propositions syntaxiques (cf. Groupe λ-1 1975) :

- (1) Il l'aime, parce qu'elle est riche.
- (2) Il l'aime parce qu'elle est riche (c'est parce qu'elle est riche qu'il l'aime).

On peut bien sûr distinguer un parce que connecteur et un parce que opérateur, mais il n'en reste pas moins que l'un et l'autre introduisent une proposition syntaxique. De plus, comme nous le verrons plus loin, il faudrait étendre cette distinction entre connecteur et opérateur à bien d'autres cas de ce genre et multiplier ainsi des paires de pseudo-homonymes.

La situation inverse se présente aussi : une seule proposition syntaxique correspond à deux actes - ou, du moins, le parallélisme pragmatique entre (3) et (4) inviterait à analyser (3) en deux actes :

- (3) Malgré ses beaux discours, le président n'a convaincu personne.
- (4) Bien qu'il ait prononcé de beaux discours, le président n'a convaincu personne.

Le problème se pose d'ailleurs aussi dans le cas des énoncés les plus simples, les interventions ne comportant qu'un acte, car cet acte n'est pas nécessairement une phrase :

- (5) Chouette, la nana !

Notons qu'il serait difficile de paraphraser (5) au moyen d'un verbe performatif, mais il serait tout aussi difficile de lui dénier le statut d'intervention.

Ces observations pourraient conduire à la conclusion qu'il n'y a aucune relation entre les unités pragmatiques que sont les énoncés et les propositions syntaxiques. Mais, si tel était le cas, il faudrait aussi en conclure que la polyphonie n'est pas inscrite dans la langue, sauf dans le discours rapporté.

En fait, si les énoncés minimaux ne sont pas nécessairement des propositions, ils appartiennent néanmoins à certains types syntaxiques déterminés. Nous allons tenter de dégager les constituants syntaxiques qui peuvent être des unités monophoniques minimales constitutives d'énoncés polyphoniques. Par unité monophonique minimale, j'entends un constituant de l'énoncé qui a un énonciateur potentiellement distinct de celui du reste de l'énoncé.

Ainsi, l'exemple (1) comporte deux unités monophoniques minimales, puisqu'on pourrait avoir deux énonciateurs :

(6) A mon avis, il l'aime, parce que, selon lui, elle est riche.

Cette définition n'exclut pas une interprétation monophonique, dans laquelle les deux énonciateurs coïncident. En revanche, l'énoncé (2) est nécessairement monophonique. L'exemple (6) est explicitement polyphonique, alors que (1) est potentiellement polyphonique.

La différence entre (1) et (2) ne tient pas à mon avis au statut de connecteur ou d'opérateur de parce que (considéré comme une propriété lexicale), mais à une ambiguïté, ou plutôt à une dualité de fonctionnement syntaxique qu'on retrouve dans diverses constructions :

- 1) les subordonnées circonstancielles;
- 2) divers adverbiaux;
- 3) les relatives (appositives et restrictives);
- 4) les comparatives.

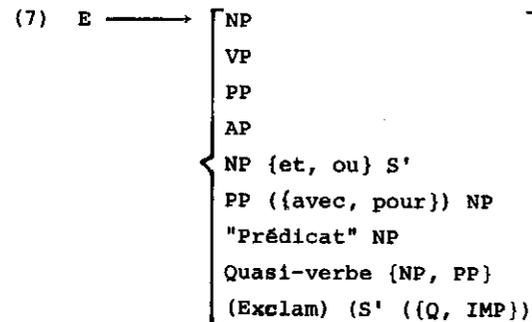
2.1. Les expressions du discours direct qui ne sont pas des phrases

L'étude du discours indirect en grammaire générative (Banfield 1982) a mis en évidence l'existence d'énoncés syntaxiquement bien formés, dont les constituants ont une distribution définissable formellement, mais qui n'ont pas pour autant le statut de phrases. Ces énoncés, que A. Banfield appelle "expressions" (E), ont notamment les propriétés suivantes :

- 1<sup>o</sup>) Ils renvoient à la subjectivité du locuteur et n'ont pas de valeur de vérité, contrairement aux phrases qui expriment des propositions (au sens logique).
- 2<sup>o</sup>) Ils ne peuvent pas être enchâssés et n'apparaissent donc pas dans le discours indirect.<sup>1</sup>

Mis à part les interjections, ces expressions sont des syntagmes du plus haut niveau, c'est-à-dire des expansions maximales des catégories Nom, Verbe, Adjectif, Adverbe, Préposition. Ce sont des catégories syntaxiques du niveau X", à l'exclusion des catégories lexicales (niveau X) et des catégories qui les dominent immédiatement (niveau X', par ex. un syntagme nominal sans son déterminant).

A. Banfield propose d'introduire un noeud non récursif E, qui domine ces expressions et aussi les phrases du discours direct. Les expansions possibles du noeud E incluent les éléments suivants (Banfield 1982, 38 et 40) :



Toutes les catégories énumérées par la règle (7) peuvent donc constituer des énoncés indépendants. En revanche, un nom ou un adverbe ne peuvent apparaître comme constituants uniques d'un noeud E, à moins qu'ils ne soient analysables comme des syntagmes. Le noeud E, contrairement au noeud S' (phrase avec complémenteur) n'est pas récursif, d'où le contraste entre les paires suivantes :

- (8) a. Chouette, la nana ! ("Prédicat" + NP)
- b. \*Il s'est exclamé que chouette la nana.
- (9) a. Merde à Vauban ! (Quasi-verbe + PP)
- b. \*Il a dit que merde à Vauban.

- (10) a. Une bière ! (NP)
- b. \*Il a demandé qu'une bière.
- (11) a. Encore une bière, et je pars (NP + S')
- b. \*Il a dit qu'encore une bière et il partait.
- (12) a. Mon Dieu ! qu'as-tu fait ? (Exclam. + S')
- b. \*Elle s'est écriée ce que, mon Dieu ! il avait fait.

Le noeud E lui-même peut être assimilé à S": c'est la projection maximale de la catégorie phrase, donc une catégorie du niveau X". Cette hypothèse, contestée il est vrai (v. Haegeman 1984), joue un rôle important dans l'analyse syntaxique de la polyphonie que j'aimerais développer ici.

## 2.2. Les subordonnées circonstancielles et les adverbiaux

En fait, il existe des arguments purement syntaxiques pour montrer que d'autres éléments encore que ceux qui sont mentionnés par la règle (7) peuvent être dominés immédiatement par le noeud E : non seulement ces éléments ne sont pas enchâssables, mais si on faisait l'hypothèse que ce sont des constituants de S' plutôt que de E, ils se trouveraient dans une configuration particulière (c-commande) par rapport à d'autres constituants de ce S' qui devrait bloquer les relations anaphoriques dans des exemples comme ceux-ci (Haegeman 1984; les exemples français que j'ai ajoutés sont parallèles aux exemples anglais) :

- (13) John<sub>i</sub> should know about wines, 'cos John<sub>i</sub> spent a whole term in France [ex. (1 c.) de L. Haegeman].
- (14) John<sub>i</sub> was fired, since John<sub>i</sub>'s weird habits had finally reached an intolerable stage [= (1 d.)].
- (15) Jean<sub>i</sub> devrait s'y connaître en vins, puisque Jean<sub>i</sub> a passé tout un semestre en France.
- (16) Jean<sub>i</sub> a été viré, parce que les manies bizarres de Jean<sub>i</sub> étaient devenues insupportables.

La coréférence entre les deux occurrences de John dans (13-14) devrait être exclue par le principe (C) de Chomsky (1981), puisqu'il y a coréférence entre une dénomination et le sujet de la principale. Les exemples (13-16) devraient être agrammaticaux comme les exemples suivants :

- (17) \*John<sub>i</sub> did not buy the wine because John<sub>i</sub> liked it [= (2 c.)].
- (18) \*John<sub>i</sub> has been away since John<sub>i</sub>'s wife left him [= (2 d.)].
- (19) \*Jean<sub>i</sub> n'a pas acheté ce vin parce que Jean<sub>i</sub> l'aime.
- (20) \*Jean<sub>i</sub> est parti depuis que la femme de Jean<sub>i</sub> l'a quitté.

Le contraste entre (13-16) et (17-20) peut s'expliquer si les deux groupes de phrases reçoivent une structure syntaxique différente : dans le deuxième groupe, la subordonnée est un complément de S, alors que dans le premier groupe il s'agit d'un complément extérieur à S, dominé directement par le noeud E, ce qui expliquerait qu'il se comporte comme une proposition coordonnée par rapport à l'anaphore (Haegeman 1984, 715). Une telle description permettrait aisément d'expliquer les faits relevés par le Groupe λ-1 à propos de parce que.

Si l'opérateur parce que est un complément de S, il est naturel qu'il puisse être enchâssé avec sa principale, et aussi qu'il se trouve dans le champ de la négation ou d'un quantificateur portant sur la principale :

- (21) J'ai peur qu'il ne l'aime parce qu'elle riche.
- (22) Il ne pleure pas parce qu'il est seul.
- (23) Peu de gens sont venus parce qu'il faisait beau (= il y a peu de gens qui soient venus parce qu'il faisait beau).

En revanche, si le connecteur parce que est un complément de E, il ne peut pas être enchâssé, en raison de la non-récur-

sivité de E. Les exemples suivants sont grammaticaux, mais la subordonnée causale ne peut être attribuée qu'à l'énonciateur principal, et non à celui de la proposition au discours indirect :

- (24) J'ai peur qu'il ne l'aime, parce qu'elle est riche.
- (25) Je pense qu'il ne pleure pas, parce qu'il est seul.
- (26) Il affirme que peu de gens sont venus, parce qu'il faisait beau.

De plus, des adverbes modaux peuvent modifier la subordonnée introduite par l'opérateur parce que, mais non celle introduite par puisque, qui est toujours un connecteur :

- (27) Il ne peut pas parler, probablement parce qu'on l'a bâillonné.
- (28) \*Il ne peut pas parler, probablement puisque'on l'a bâillonné.

En revanche, le connecteur peut se combiner avec une incise ou un adverbial renvoyant à un autre énonciateur :

- (29) Il ne peut pas parler, puisque, (tu crois, d'après toi), on l'a bâillonné.

Enfin, un opérateur peut être clivé, contrairement à un connecteur, d'où le contraste :

- (30) C'est parce qu'il a trop mangé qu'il est malade.
- (31) \*C'est puisqu'il a trop mangé qu'il est malade.

Il y a donc des arguments syntaxiques pour distinguer deux types de subordonnées circonstancielles : celles qui sont dominées directement par E et qui peuvent avoir un énonciateur distinct, et celles qui sont dominées par S' et qui ont nécessairement le même énonciateur que la principale.

Par ailleurs, les subordonnées circonstancielles qui nous intéressent ici ne sont en fait que des adverbiaux qui sous-catégorisent une phrase (v. Rubattel 1982, Roulet et al. 1985, 113-127). On peut donc penser que les adverbiaux en général se répartissent eux aussi en deux classes, et que certains d'entre eux peuvent fonctionner tantôt comme compléments de E, tantôt comme compléments de S', tout comme parce que. Il est plus difficile de trouver des adverbiaux compatibles avec la présence d'un énonciateur propre, mais il semble que les noms d'agent et les noms d'action peuvent en général renvoyer à un énonciateur distinct, contrairement aux noms qui dénotent des individus et aux pronoms personnels. Ainsi, les contradicteurs ou la contradiction dans les exemples suivants renvoient à un énonciateur distinct, mais pas le pronom lui :

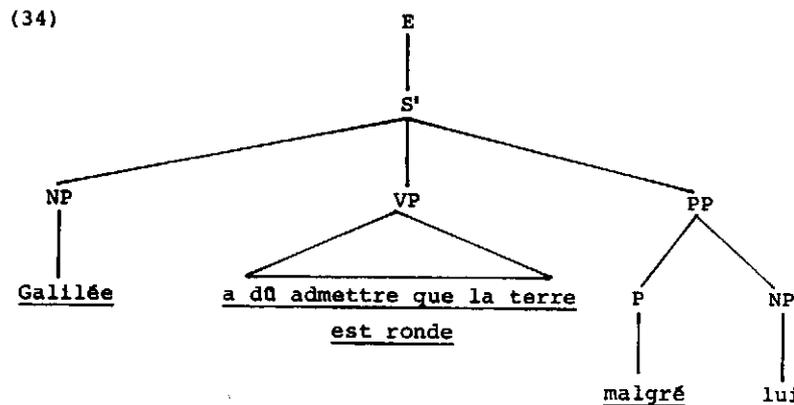
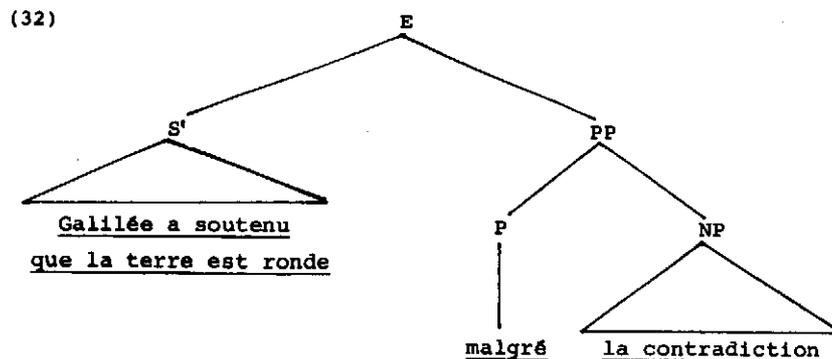
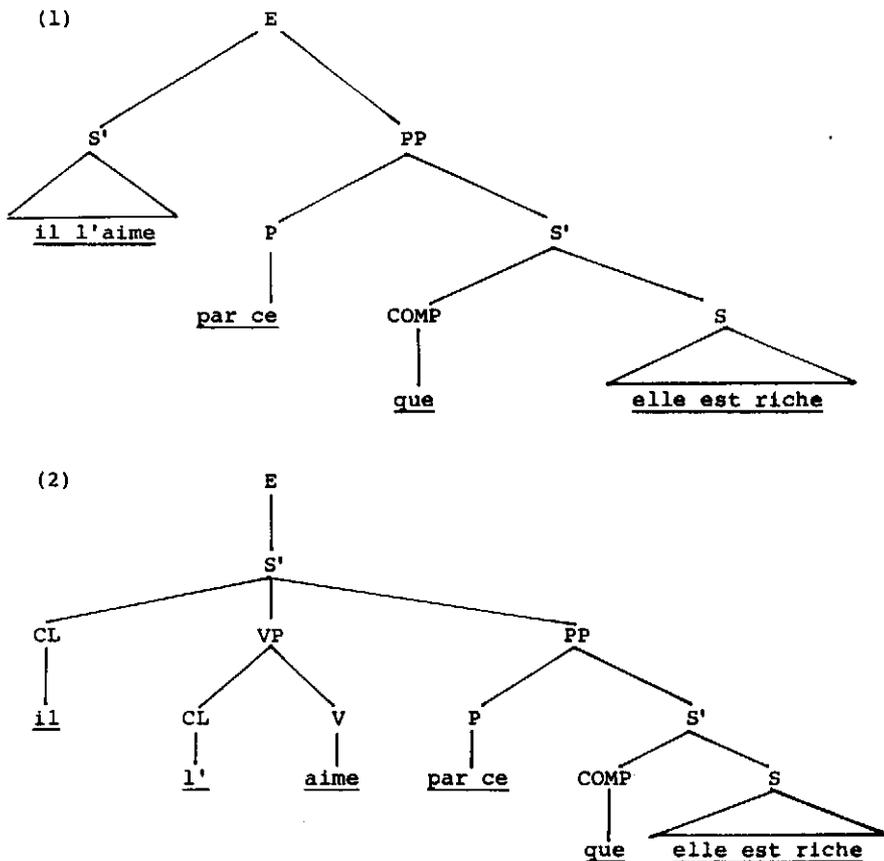
- (32) Galilée a soutenu que la terre est ronde, malgré la contradiction (de ses adversaires).
- (33) Galilée a soutenu que la terre est ronde, malgré ses puissants contradicteurs.
- (34) Galilée a dû admettre que la terre est plate malgré lui.

Les exemples (32-33) comportent un complément de E et (34) un complément de S', ce que semble confirmer la possibilité de cliver et d'insérer un adverbe modal :

- (35) C'est malgré lui que Galilée a dû admettre que la terre est plate.
- (36) Galilée a dû admettre que la terre est plate, probablement malgré lui.
- (37) ?\*C'est malgré la contradiction (de ses adversaires) que Galilée a soutenu que la terre est ronde.
- (38) \*Galilée a soutenu que la terre est ronde, probablement malgré la contradiction (de ses adversaires).

(39) ?\*C'est malgré ses puissants contradicteurs que Galilée a soutenu que la terre est ronde.

On a donc affaire aussi bien pour les adverbiaux que pour les subordinées circonstancielles à deux types de structures :



Si l'on accepte cette analyse, les syntagmes prépositionnels de (32-33) sont des unités monophoniques minimales, bien qu'il ne s'agisse pas d'actes de langage à strictement parler. Je laisse ouverte la question de savoir comment on pourrait éliminer la distinction entre unités monophoniques minimales et actes de langage, qui paraît superflue dans la plupart des cas; peut-être faudrait-il redéfinir la notion d'acte de langage pour l'étendre aux cas où un acte ne correspond pas à une proposition, ce qui serait souhaitable pour d'autres raisons (v. la discussion de l'exemple (5) ci-dessus).

Les unités monophoniques minimales dégagées jusqu'ici ont trois propriétés :

- 1°) Ce sont des constituants immédiats du noeud E.
- 2°) Ce sont des catégories du rang X", c'est-à-dire des catégories qui pourraient être à elles seules des expansions de E - ce qui n'implique pas que les syntagmes particuliers qui apparaissent dans les exemples (32-33) soient des expressions indépendantes bien formées : ce sont simplement des syntagmes de même catégorie que ceux qui peuvent constituer de telles expressions. Cette propriété distingue les unités monophoniques minimales des marqueurs de structuration de la conversation décrits par Auchlin (1981 a, b; Roulet et al. 1985, 93-110), qui sont dominés immédiatement par E et donc non récursifs, mais qui ne peuvent pas constituer des expressions autonomes et qui n'ont pas la structure interne de syntagmes (ce sont plutôt des "exclamations" étrangères au système catégoriel prévu par la convention X').
- 3°) Ce sont des unités pourvues d'un énonciateur potentiellement ou explicitement distinct, mais nécessairement subordonné à l'énonciateur principal déterminé par le noeud E lui-même.

2.3. Les relatives et les comparatives : restrictives et appositives

Les propositions relatives et comparatives ont été décrites en détail par Milner (1973, 1978), qui relève une dualité de fonctionnement de ces constructions très proche de celle que nous avons observée dans les subordinées et adverbiaux circonstanciels. Il y a pourtant une différence importante : les relatives et les comparatives sont des compléments du système du

nom et de l'adjectif respectivement et sont donc dominées par le noeud S. La distinction entre appositives et restrictives ne peut donc pas être ramenée à une différence entre constituants immédiats de E et constituants de S.

Rappelons tout d'abord les principales différences entre restrictives et appositives, qu'on peut dégager des deux exemples suivants (v. Milner 1973, 34), pour les relatives :

- (40) Les lions qui ont une belle crinière sont des animaux paresseux.
  - (41) Les lions, qui ont une belle crinière, sont des animaux paresseux.
- 1°) Absence de virgule en (40), présence de virgules en (41); phénomènes qu'on retrouve dans les deux types d'adverbiaux et de subordinées étudiés au § 2.2.
  - 2°) Il existe pour (41) une paraphrase par coordination :
  - (42) Les lions - et ils ont une belle crinière - sont des animaux paresseux.
  - 3°) On peut insérer dans la relative appositive (41) des connecteurs pragmatiques comme cependant, par conséquent, de plus, justement.
  - 4°) On peut insérer dans la relative appositive des adverbes de phrase comme malheureusement, curieusement, à l'admiration de tous, pour mon bonheur, etc., et des incises comme dit-on, vous dis-je.
  - 5°) Dans (40), "il n'y a qu'une seule assertion globale qui est vraie ou fausse dans son ensemble; en [41], il y a deux assertions qui peuvent être affirmées ou niées séparément" (Milner 1973, 35). Autrement dit, (40) constitue une unité monophonique minimale, (41) en comporte deux.

On peut faire des observations similaires sur le couple de comparatives suivant :

- (43) Pierre est aussi intelligent que Paul.
- (44) Pierre est intelligent, autant que Paul.

Il y a aussi des comparatives en comme, sur lesquelles nous aurons à revenir :

- (45) Pierre est intelligent comme Einstein.
- (46) Pierre est intelligent, comme Einstein.

Les relatives et les comparatives peuvent donc appartenir à deux types : les restrictives, qui font partie intégrante de l'énonciation principale, et les appositives, qui introduisent une énonciation subordonnée. Les appositives sont donc des constructions qui marquent la polyphonie, tout comme les adverbiaux et les subordonnées compléments de E.

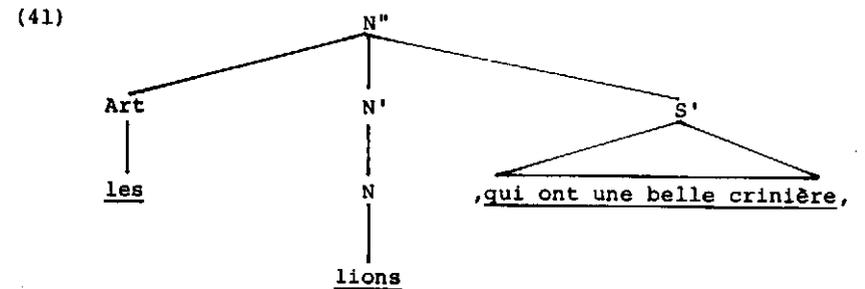
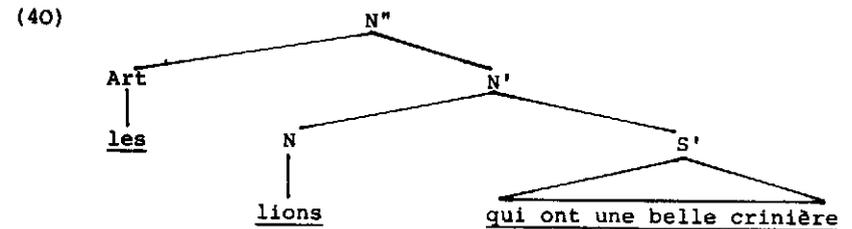
Avant d'en étudier la syntaxe plus en détail, j'aimerais mentionner une ambiguïté intéressante des comparatives subordonnées à une phrase négative, ambiguïté signalée par Anscombe (1985) :

- (47) Pierre n'a pas rendu l'argent à Jacques comme je le lui avais conseillé (= j'avais conseillé à Pierre de rendre l'argent à Jacques).
- (48) Pierre n'a pas rendu l'argent à Jacques, comme je le lui avais conseillé (= j'avais conseillé à Pierre de ne pas rendre l'argent à Jacques).

Dans (47), la négation porte sur l'énoncé unique et n'affecte donc pas la comparative restrictive. Dans (48), la comparative appositive constitue une énonciation distincte qui commente la négation de l'énonciation principale.

Le parallélisme pragmatique entre les adverbiaux et les subordonnées compléments de E d'une part, les relatives et les comparatives appositives d'autre part est complet. Syntaxiquement, le parallélisme est moins évident, car les relatives et les comparatives, restrictives ou appositives, font partie d'un syntagme constituant de S, et on ne peut donc pas invoquer le noeud E, non enchâssable par définition, pour décrire la différence entre les deux types.

La source syntaxique des deux types de relatives (et accessoirement de comparatives) a fait l'objet de nombreuses controverses en grammaire générative (v. Stockwell, Schachter et Partee 1973, 419-501). La solution la plus simple (et la seule compatible avec les modèles syntaxiques récents) a été proposée par Jackendoff (1977, ch. 7). Selon lui,<sup>2</sup> les relatives restrictives font partie de N', et les appositives sont dominées par N'' :



Une analyse semblable rend compte de la différence entre les comparatives restrictives (compléments de A') et les appositives (compléments de A").

Si l'on revient maintenant aux constructions étudiées au § 2.2. et à l'hypothèse selon laquelle E n'est autre que S", le parallélisme avec les relatives et les comparatives est manifeste : les constructions qui correspondent aux unités monophoniques minimales sont des compléments de X". Tous les syntagmes de rang X" sont des blocs sémantiques qui peuvent être commentés par un nouvel énonciateur.<sup>3</sup> Les constituants de rang X ou X' en revanche ne permettent pas l'intrusion d'un énonciateur extérieur.

### 3. Conclusion

Les observations présentées ici me semblent appeler deux conclusions :

Premièrement, la notion de polyphonie permet une définition plus rigoureuse des notions de "bloc sémantique" ou d'"assertion unique" utilisées en syntaxe : un bloc sémantique est une construction qui a, explicitement ou potentiellement, un énonciateur propre.

Deuxièmement, un modèle syntaxique abstrait comme celui de la grammaire générative permet d'isoler des marques formelles de polyphonie qui ne sont pas accessibles à l'observation directe comme peuvent l'être des marqueurs lexicaux (connecteurs pragmatiques) ou le discours rapporté.

Comme je l'ai relevé au début, Bakhtine a prêté une grande attention à la structure de l'énoncé et en particulier de l'énoncé hybride bivocal, et il a mis en relation sa conception de la polyphonie avec les phénomènes syntaxiques qui étaient bien

étudiés à son époque, notamment le discours indirect et le discours indirect libre. Mais il manquait à Bakhtine une théorie syntaxique plus élaborée pour étayer son approche de la polyphonie, ce dont il était d'ailleurs parfaitement conscient, tout comme il présentait la pertinence de la théorie de l'énonciation pour l'étude de la syntaxe :

"Pourtant, les problèmes de syntaxe sont d'une importance majeure pour la compréhension de la langue et de son évolution étant donné que, de toutes les formes de la langue, les formes syntaxiques se rapprochent le plus des traits concrets de l'énonciation, des actes de parole. Toutes les analyses syntaxiques du discours constituent des analyses du corps vivant de l'énonciation; aussi est-il encore plus difficile de les ramener à un système abstrait de la langue. [...] Mais il découle tout aussi clairement de ce que nous avons dit que l'étude productive des formes syntaxiques n'est possible que dans le cadre de l'élaboration d'une théorie de l'énonciation. Tant que l'énonciation considérée comme un tout restera terra incognita pour le linguiste, il ne saurait être question d'une compréhension réelle, concrète, non scolastique des formes syntaxiques" (Bakhtine 1977, 156).

Université de Neuchâtel  
Institut de linguistique  
CH 2000 Neuchâtel

Christian Rubattel

Notes

1. On pourrait définir la phrase (S') comme la plus grande unité syntaxique enchâssable, c'est-à-dire, dans les modèles génératifs transformationnels récents, comme la plus grande unité réursive et cyclique : la combinaison de la récursivité du noeud S' dans la base avec le principe cyclique d'application des transformations remplit la même fonction que les transformations généralisées des premiers modèles génératifs, qui avaient pour effet de convertir un couple de phrases en une phrase unique.
2. Jackendoff (1977) distingue en fait des compléments de X''' et de X''. J'adopte ici la version la plus courante de la convention X', qui ne reconnaît que deux niveaux au-dessus des catégories lexicales X.
3. Il y aurait encore bien d'autres constructions à étudier sous ce rapport, par exemple les circonstancielles qui modifient un syntagme nominal (N'') et non une phrase (la peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom), et les concessives parenthétiques du type si grand soit-il, César n'égale pas Alexandre.

Références

ANSCOMBRE, J.-C. (1985): "Polyphonie et syntaxe", conférence prononcée à l'Université de Neuchâtel (non publiée).

AUCLIN, A. (1981a): "Mais, heu, pis bon, ben alors voilà, quoi !, marqueurs de structuration de la conversation et complétude", Cahiers de linguistique française 1, 141-159.

AUCLIN, A. (1981b): "Réflexions sur les marqueurs de structuration de la conversation", Etudes de linguistique appliquée 44, 88-103.

BAKHTINE, M. (1977): Le marxisme et la philosophie du langage, Paris, Minuit.

BANFIELD, A. (1982): Unspeakable Sentences : Narration and Representation in the Language of Fiction, Londres et Boston, Routledge & Kegan Paul.

BENVENISTE, E. (1966): Problèmes de linguistique générale I, Paris, Gallimard.

CHOMSKY, N. (1981): Lectures on Government and Binding, Dordrecht, Foris.

GROUPE λ-1 (1975): "Car, parce que, puisque", Revue Romane 10, 248-280.

HAEGEMAN, L. (1984): "Remarks on Adverbial Clauses and Definite NP-Anaphora", Linguistic Inquiry 15, 712-715.

JACKENDOFF, R.S. (1977): X̄ Syntax : a Study of Phrase Structure, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press.

MILNER, J.-C. (1973): Arguments linguistiques, Paris, Mame.

MILNER, J.-C. (1978): De la syntaxe à l'interprétation, Paris, Seuil.

ROULET, E. et al. (1985): L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Lang.

RUBATTEL, C. (1982): "De la syntaxe des connecteurs pragmatiques", Cahiers de linguistique française 4, 37-61.

STOCKWELL, R.P., P. SCHACHTER et B. HALL PARTEE (1973): The Major Syntactic Structures of English, New York, Holt, Rinehart & Winston.

TODOROV, T. (1981): Mikhaïl Bakhtine : le principe dialogique, Paris, Seuil.